

Jean-Claude Favez

Genève, le 17 décembre 1992

an	VDF					a/a
Datum	8.1					
Via	VDF					VDF
EDA	- 8 JAN. 1993					
Ref.	p. B. 10. 2.					

Concerne: *Nouvelle série des Documents diplomatiques suisses*.
(1945-1961). Requête 1993 au Fonds national.

Monsieur le professeur, cher collègue,

Comme convenu lors de notre assemblée générale aux Archives fédérales, le 14 décembre dernier, je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer si votre Université ou Haute Ecole est prête à mettre à disposition de la nouvelle série des *Documents diplomatiques suisses* (1945-1961) un poste ou une fraction de poste d'assistant, en précisant dans votre lettre la durée de l'engagement et la date à laquelle le poste serait disponible.

Comme vous le savez, le Fonds national n'entrera en matière sur une requête qu'à la condition impérative que la moitié au moins des frais de personnel scientifique soit assumée par d'autres sources de financement. (Cf. ma lettre du 2 novembre 1992).

Nous avons obtenu pour le volume-pilote 1945-1946, un crédit de quelque 275.500 frs, soit la moitié de ce que nous avons demandé. Si nous voulons poursuivre l'entreprise au-delà du 30 septembre 1993, nous devons jusqu'en mars 1993 déposer une nouvelle requête pour 18 ou 36 mois (correspondant aux volumes 1 et 2). Si nous voulons que le Fonds national mette à notre disposition, outre le crédit informatique, le 1,5 poste d'assistant qui est nécessaire, nous devons trouver de notre côté un financement correspondant à la moitié au moins de notre demande. A ce jour, seule l'université de Genève s'est engagée, pour un peu plus du tiers de ce montant.

Cela signifie en d'autres termes que si d'ici fin février 1993, aucune université ou Haute Ecole ne peut mettre à disposition un demi poste d'assistant, l'entreprise des *Documents diplomatiques suisses* (1945-1961) sera suspendue, après 18 mois d'activité.

Nous pensons que cela n'est pas possible et qu'il doit bien se trouver dans une plusieurs autres universités et Hautes Ecoles de quoi constituer un demi-poste



d'assistant de recherche pour les années 1993-1994 ou 1993-1997
. Vos conseils et suggestions sont également le bienvenu.

Je vous serais très obligé, même si vous ne pouvez prendre d'engagement, de bien vouloir me répondre par écrit, notamment si vous n'avez pas pu participer à la séance du 14 décembre, et cela jusqu'au

15 février 1993

afin que le bureau de la commission nationale des DDS puisse prendre à temps les décisions qui s'imposent.

Persuadé que vous comprendrez l'importance de cet appel, malgré les difficultés financières qui nous assaillent tous, je vous présente, Monsieur le professeur, cher collègue, mes salutations cordiales.

Jean-Claude Favez
Président de la Commission nationale des DDS

Aux représentants des Universités de
Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel
et Zurich et des Hautes Ecoles de St-Gall et Zurich
pour information aux autres membres de la Commission nationale
des DDS